



Pour publication immédiate : 08/06/2015

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE QUE PLUS DE 7 500 CONDUCTEURS DANGEREUX ONT ETE ECARTES DES ROUTES DE L'ETAT DE NEW YORK EN RAISON DE REGLEMENTATIONS PLUS STRICTES

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que l'Etat de New York a écarté des routes 7 521 conducteurs dangereux depuis la mise en œuvre de réglementations plus strictes sur la conduite avec facultés affaiblies il y a presque trois ans. En septembre 2012, le Gouverneur Cuomo a [demandé](#) au Département des Véhicules à Moteur (Department of Motor Vehicles) de mettre en œuvre certaines des protections les plus strictes de la nation contre les conducteurs qui conduisent de manière persistante sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

« Nous ne tolérerons pas les conducteurs qui mettent les autres en danger de façon répétée, et ces chiffres montrent sans aucun doute que nos efforts pour assurer la sécurité sur les routes portent leurs fruits », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Nous luttons contre les conducteurs les plus dangereux dans notre Etat – et grâce à nos réglementations plus strictes contre la conduite avec facultés affaiblies, les routes de l'Etat de New York sont plus sûres pour ceux qui voyagent de manière responsable. »

Depuis la mise en oeuvre de réglementations plus strictes, le Département des Véhicules à Moteur a révisé 8 450 demandes de permis par des personnes avec trois infractions ou plus liées à la conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues dans ses dossiers. En fonction de l'examen des demandes, le Département des Véhicules à Moteur a refusé un permis à 7 521 personnes soit de façon permanente ou pour cinq ans de plus.

Le Département des Véhicules à Moteur a refusé d'attribuer un nouveau permis à 3 942 personnes parce qu'elles ont soit :

Cinq condamnations ou plus pour conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues dans leur vie ; ou

Trois condamnations ou plus pour conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues au cours des 25 dernières années, en plus d'une autre infraction grave de conduite au cours de la même période.

Les délits de conduite graves incluent : un accident mortel, une condamnation de droit pénal liée à la conduite, l'accumulation de 20 points ou plus en raison d'infractions liées à la conduite au cours des 25 dernières années, ou deux condamnations ou plus liées à la conduite valant cinq points ou plus.

Le Département des Véhicules à Moteur a refusé à 3 579 autres conducteurs leur réintégration pour cinq ans de plus suite à une révocation en raison de trois ou quatre condamnations liées à l'alcool ou la drogue mais sans infraction grave de conduite au cours des 25 dernières années. Une fois réintégré après cette période de cinq ans, ces personnes recevront un permis restreint A-2 pour conducteur dangereux. Ce type de permis est limité à la conduite pour les trajets domicile-travail ou les visites médicales, entre autres limitations, et le plus souvent, nécessite que les conducteurs utilisent un antidémarrreur sur leur véhicule pendant cinq ans.

« En tant qu'Etat, nous devons continuer à combattre vigoureusement le problème de la conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue », a déclaré le Commissaire Adjoint du Département des Véhicules à Moteur, Terri Egan. « Les réglementations plus strictes de notre Etat permettent d'écarter des routes les multirécidivistes pour que les citoyens qui respectent la loi puissent voyager en toute sécurité dans notre Etat. »

Dans un effort pour lutter contre la conduite avec facultés affaiblies dans l'Etat, le Gouverneur Cuomo a récemment annoncé une campagne multimédia à l'échelle de l'Etat, utilisant des panneaux d'affichage, la radio, des spots TV, et les médias sociaux, pour rappeler aux automobilistes les effets mortels de la conduite avec facultés affaiblies. La campagne, financée par la [Commission sur la sécurité routière du Gouverneur](#), mise sur les efforts de l'Etat pour lutter contre la conduite avec facultés affaiblies et réduire le nombre de décès dus à la circulation.

Des panneaux d'affichage de la campagne avec le message : Des conducteurs avec facultés affaiblies prennent des vies. Pensez-y (Impaired Drivers Take Lives. Think) apparaissent maintenant dans l'Etat. La Commission sur la sécurité routière du Gouverneur a aussi produit une [annonce de service public](#) de 30 secondes qui sera diffusée à la télévision câblée, ainsi que sur les stations de radio, à l'échelle de l'Etat.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418